



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 20 août 2024** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Vincent Noël, maire suppléant
Monsieur Patrick Dion, conseiller
Madame Karine Laroche, conseillère
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Sylvie Major, conseillère
Madame Julie Simoneau, conseillère
Madame Paule Fontaine, conseillère
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire suppléant, monsieur Vincent Noël.

Sont également présentes :

Madame Nathalie Leclaire, directrice générale
Maître Karine Patton, greffière

Est absent :

Monsieur Frédéric Galantai, maire

ORDRE DU JOUR

1. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
2. **CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Approbation des procès-verbaux
 - Séance ordinaire du 9 juillet 2024
 - 2.3 Appuis financiers et demandes diverses
 - 2.4 Dépôt de la liste des employés embauchés par la directrice générale
 - 2.5 Appui à la Semaine de la sécurité ferroviaire
3. **CONSULTATIONS PUBLIQUES**
 - 3.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 9 juillet 2024 sur le projet de règlement 1538
4. **AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS**
 - 4.1 Adoption du Règlement 1541-M amendant le Règlement 1518-M concernant les comités de la Ville (commissions permanentes)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

4.2 Adoption du Règlement 1251-08 amendant le Règlement 1251 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de prolonger le délai de validité d'une décision du Conseil municipal

4.3 Avis de motion 2024-17 et dépôt du projet de règlement 1542-E décrétant un emprunt de 1 215 000 \$ pour des services professionnels en lien avec l'élaboration de plans et devis et la surveillance des travaux de reconstruction de la rue Desjardins, la réalisation d'études d'avant-projet pour les travaux de construction d'une nouvelle usine d'épuration des eaux usées et l'élaboration de plans et devis et la surveillance des travaux d'augmentation de la capacité de production de l'usine d'eau potable

5. OCTROI DE CONTRATS

5.1 Approbation des critères d'évaluation pour l'appel d'offres de services professionnels pour l'audit du rapport financier

5.2 Approbation des critères d'évaluation pour l'appel d'offres de services professionnels pour une étude préliminaire pour la construction d'une usine d'épuration

5.3 Approbation des critères d'évaluation pour l'appel d'offres de services professionnels pour le programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF)

6. COMMUNICATIONS

7. FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS

7.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires

7.2 Autorisation de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins et d'en assurer la gestion

8. GÉNIE

9. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

10. LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE

11. RESSOURCES HUMAINES

11.1 Nomination d'un directeur par intérim du Service de sécurité incendie

11.2 Lettre d'entente numéro 7 à la Convention collective entre la Ville et le Syndicat des salarié(e)s municipaux de la Rive-Sud de Montréal (CSD)

11.3

12. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

13. TRAVAUX PUBLICS

13.1 Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité de circulation et de mobilité active le 10 juillet 2024



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

13.2 Recommandations - comité de circulation et de mobilité active - séance du 10 juillet 2024

13.3 Ajout et modification de signalisation

14. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

14.1 Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 10 juillet 2024

14.2 Dérogations mineures

- Demande de dérogation mineure - comité consultatif d'urbanisme - séance du 10 juillet 2024.

14.3 PIIA

- Demandes de PIIA - comité consultatif d'urbanisme - séance du 10 juillet 2024

14.4 Demande d'autorisation pour un restaurant ambulant lors d'une fête estivale au 48, boulevard Taschereau

15. VARIA

15.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 13 124 000\$ qui sera réalisé le 30 août 2024

15.2 Adjudication de l'émission d'obligations de 13 124 000 \$

16. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

2024-08-165

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Karine Laroche

APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau

et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté, avec l'ajout des points variés suivants:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

15.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 13 124 000\$ qui sera réalisé le 30 août 2024

15.2 Adjudication de l'émission d'obligations de 13 124 000 \$

ADOPTÉE

2024-08-166

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, elle est dispensée de donner lecture du procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : monsieur Patrick Dion
et résolu unanimement :

D'APPROUVER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024 à 19 h 30.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Conformément aux dispositions de l'article 21 du Règlement 1440-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

2024-08-167

APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

ATTENDU que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire peuvent réduire le nombre de décès et de blessures causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

ATTENDU qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU que le CN et Opération Gareautrain demandent au Conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer leurs efforts pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

D'APPUYER la Semaine de la sécurité ferroviaire qui aura lieu du 23 au 29 septembre 2024.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 9 JUILLET 2024 SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 1538

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 9 juillet 2024 sur le projet de règlement 1538.

2024-08-168

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1541-M AMENDANT LE RÈGLEMENT 1518-M CONCERNANT LES COMITÉS DE LA VILLE (COMMISSIONS PERMANENTES)

ATTENDU la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2024;

ATTENDU l'avis de motion 2024-15 donné lors de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2024;

ATTENDU que le Règlement 1541-M a pour objet de modifier la durée du mandat des membres, de préciser le pouvoir des comités et de modifier le texte de l'engagement que les membres doivent signer avant leur entrée en fonction;

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard

APPUYÉ DE : monsieur Patrick Dion

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le Règlement 1541-M amendant le Règlement 1518-M concernant les comités de la Ville (commissions permanentes).

ADOPTÉE

2024-08-169

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1251-08 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1251 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN DE PROLONGER LE DÉLAI DE VALIDITÉ D'UNE DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU la présentation et l'adoption du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2024;

ATTENDU l'avis de motion 2024-16 donné lors de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2024;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

ATTENDU que le Règlement 1251-08 a pour objet de prolonger le délai de validité d'une résolution du conseil approuvant un PIIA, de 6 mois à 5 ans;

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Simoneau
APPUYÉ DE : madame Karine Laroche
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le Règlement 1251-08 amendant le Règlement 1251 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de prolonger le délai de validité d'une décision du Conseil municipal.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION 2024-17 ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1542-E DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 215 000 \$ POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN LIEN AVEC L'ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA RUE DESJARDINS, LA RÉALISATION D'ÉTUDES D'AVANT-PROJET POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET L'ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE PRODUCTION DE L'USINE D'EAU POTABLE

Avis de motion est donné par monsieur Patrick Dion à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le Règlement 1542-E décrétant un emprunt de 1 215 000 \$ pour des services professionnels en lien avec l'élaboration de plans et devis et la surveillance des travaux de reconstruction de la rue Desjardins, la réalisation d'études d'avant-projet pour les travaux de construction d'une nouvelle usine d'épuration des eaux usées et l'élaboration de plans et devis et la surveillance des travaux d'augmentation de la capacité de production de l'usine d'eau potable.

Monsieur Patrick Dion dépose le projet de règlement 1542-E décrétant un emprunt de 1 215 000 \$ pour des services professionnels en lien avec l'élaboration de plans et devis et la surveillance des travaux de reconstruction de la rue Desjardins, la réalisation d'études d'avant-projet pour les travaux de construction d'une nouvelle usine d'épuration des eaux usées et l'élaboration de plans et devis et la surveillance des travaux d'augmentation de la capacité de production de l'usine d'eau potable.

2024-08-170

APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR L'APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AUDIT DU RAPPORT FINANCIER

ATTENDU que l'appel d'offres de services professionnels pour l'audit du rapport financier sera effectué sur la base d'un système de pondération;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :



Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

No de résolution
ou annotation

D'APPROUVER les critères d'évaluation pour le futur appel d'offres de services professionnels pour l'audit du rapport financier.

ADOPTÉE

2024-08-171

APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR L'APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE USINE D'ÉPURATION

ATTENDU que l'appel d'offres de services professionnels pour une étude préliminaire en prévision de la construction d'une usine d'épuration sera effectué sur la base d'un système de pondération;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard
APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les critères d'évaluation pour le futur appel d'offres de services professionnels pour l'étude préliminaire en prévision de la construction d'une usine d'épuration.

ADOPTÉE

2024-08-172

APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR L'APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS ET À LA FAMILLE (PAEF)

ATTENDU que l'appel d'offres de services professionnels pour le programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF) sera effectué sur la base d'un système de pondération;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Patrick Dion
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les critères d'évaluation pour le futur appel d'offres de services professionnels pour le programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF).

ADOPTÉE

2024-08-173

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 12 août 2024;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 2 751 963,04 \$ pour les activités financières, de 1 411 082,78 \$ pour les activités d'investissement et de 1 168 494,57 \$ pour les salaires.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, sa confirmation de disponibilité de crédits budgétaires ayant été émise.

ADOPTÉE

2024-08-174

AUTORISATION DE DEMANDER L'ÉMISSION DE CARTES DE CRÉDIT DESJARDINS ET D'EN ASSURER LA GESTION

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Simoneau
APPUYÉ DE : madame Karine Laroche
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice générale, la trésorière et le trésorier adjoint à contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »).

D'ACCEPTER que la Ville soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables.

DE S'ENGAGER à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et que la Ville soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités.

D'AUTORISER la directrice générale, la trésorière et le trésorier adjoint à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs liés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes.

D'AUTORISER la directrice générale, la trésorière et le trésorier adjoint à désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de la Ville autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant.

D'AUTORISER la Fédération à considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

2024-08-175

NOMINATION D'UN DIRECTEUR PAR INTÉRIM DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU que le poste de directeur du Service de sécurité incendie est vacant;

ATTENDU qu'il y a lieu d'affecter un remplaçant à ce poste jusqu'à l'embauche d'un nouveau directeur afin d'assurer une continuité au niveau des opérations;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Karine Laroche
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

DE NOMMER monsieur Mario Martin pour agir à titre de directeur par intérim du Service de sécurité incendie, tel statut étant effectif rétroactivement au 5 août 2024 et jusqu'à l'entrée en fonction d'un nouveau directeur, le tout aux conditions de l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires de la trésorière a été émise.

ADOPTÉE

2024-08-176

LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 7 À LA CONVENTION COLLECTIVE ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT DES SALARIÉ(E)S MUNICIPAUX DE LA RIVE-SUD DE MONTRÉAL (CSD)

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Simoneau
APPUYÉ DE : madame Sylvie Major
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la lettre d'entente numéro 7 à Convention collective entre la Ville et le Syndicat des salarié(e)s municipaux de la Rive-Sud de Montréal (CSD) portant sur l'affectation du personnel sur l'horaire de nuit au Service des travaux publics.

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE PAR LE COMITÉ DE CIRCULATION ET DE MOBILITÉ ACTIVE LE 10 JUILLET 2024

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité de circulation et de mobilité active le 10 juillet 2024.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

2024-08-177

RECOMMANDATIONS - COMITÉ DE CIRCULATION ET DE MOBILITÉ ACTIVE - SÉANCE DU 10 JUILLET 2024

ATTENDU la séance du comité de circulation et de mobilité active tenue le 10 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Karine Laroche
APPUYÉ DE : madame Sylvie Major
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les recommandations du comité de circulation et de mobilité active à la suite de sa séance du 10 juillet 2024, sous réserve de l'adoption des résolutions du Conseil municipal nécessaires dans les cas applicables.

ADOPTÉE

2024-08-178

AJOUT ET MODIFICATION DE SIGNALISATION

ATTENDU les recommandations faites par le comité de circulation et de mobilité active lors de sa réunion du 10 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : madame Karine Laroche
et résolu unanimement :

D'INSTALLER un panneau d'interdiction de s'immobiliser du côté des adresses impaires de l'avenue Ernest-Rochette, de la borne-fontaine située sur le terrain de l'adresse civique 585 et jusqu'à la haie de cèdres qui sépare les résidences situées aux adresses civiques 565 et 555.

D'AJOUTER la signalisation suivante pour l'école de la Petite-Gare:

1. panneau de vitesse de 30 km/h devant l'école;
2. trois panneaux d'interdiction de s'immobiliser sur le boulevard de Palerme, du côté des adresses impaires, sur toute la zone située devant l'école, sur lesquels il y aura la mention suivante: du lundi au vendredi, entre 7 h et 16 h, de septembre à juin;
3. un panneau d'interdiction de s'immobiliser sur le boulevard de Palerme, du côté des adresses paires, devant l'école, sur lequel il y aura la mention suivante: de 7 h 15 à 8 h 15, sauf détenteurs de vignettes.

D'AJOUTER la signalisation suivante pour l'école Émilie-Gamelin:

1. deux panneaux de vitesse de 30 km/h, sur le terre-plein du boulevard des Mésanges, à l'intersection de la rue des Tourterelles et ce, dans chacune des deux directions;
2. panneaux d'interdiction de s'immobiliser sur le boulevard des Mésanges du côté des adresses impaires, sur lesquels il y aura la mention suivante: de 7 h 15 à 8 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

DE MODIFIER le panneau actuel d'interdiction de virage à gauche situé à la sortie du débarcadère de l'école Émilie-Gamelin afin d'y ajouter: de 7 h 15 à 8 h et de 15 h à 16 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin.

DE MODIFIER la signalisation suivante pour les écoles Notre-Dame et Saint-Joseph:

1. ajouter l'inscription « de septembre à juin » sur les panneaux indiquant la zone de débarcadère sur rue, situés sur la rue Saint-Charles, entre la rue Notre-Dame et le boulevard Taschereau, et sur lesquels il est inscrit actuellement: 10 minutes, de 7 h à 16 h;
2. ajouter l'inscription « de septembre à juin » sur le panneau indiquant autobus seulement, situé sur la rue Saint-Charles, entre la rue Notre-Dame et le boulevard Taschereau, et sur lequel il est inscrit: de 7 h 30 à 8 h 15 et de 14 h 45 à 15 h 15;
3. sur les panneaux actuels de vitesse de 30 km/h situés sur la rue Saint-Charles, entre la rue Notre-Dame et le boulevard Taschereau, retirer toutes les inscriptions afin que cette vitesse soit obligatoire toute l'année;
4. relocaliser les panneaux de vitesse de 40 km/h situés sur la rue Saint-Charles, entre la rue Notre-Dame et le boulevard Taschereau, sur la rue Saint-Paul, entre la rue Notre-Dame et le boulevard Taschereau;

AJOUTER la signalisation suivante pour les écoles Notre-Dame et Saint-Joseph:

1. panneau indiquant « arrêt de petits autobus seulement, de 7 h 30 à 8 h 15 » sur le boulevard Taschereau, du côté de l'école Notre-Dame, entre l'intersection de la rue Saint-Charles et l'entrée de l'école;
2. ajouter deux panneaux d'interdiction de s'immobiliser sur la rue Notre-Dame du côté des adresses impaires, entre les rues Saint-Paul et Saint-Charles;
3. ajouter trois panneaux d'interdiction de s'immobiliser avec mention « SAUF AUTOBUS, du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 16 h, de septembre à juin » sur la rue Saint-Paul, entre le boulevard Taschereau et la rue Notre-Dame du côté des adresses paires;

DE MODIFIER la signalisation suivante pour l'école Jean XXIII:

1. sur les panneaux actuels de vitesse de 30 km/h situés sur la rue Longtin, entre les rues Houde et Lamarre, retirer toutes les inscriptions afin que cette vitesse soit obligatoire toute l'année;
2. relocaliser le panneau 40 km/h situé actuellement sur la rue Longtin, entre le boulevard Taschereau et la rue Houde, sur la rue Longtin mais entre la rue Lamarre et le rond-point qui met fin à la rue Longtin, du côté des adresses paires, en direction du boulevard Taschereau.

QUE les annexes correspondantes du Règlement 1039-M soient modifiées en conséquence.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE PAR LE COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME LE 10 JUILLET 2024**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 10 juillet 2024.

2024-08-179

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME - SÉANCE DU 10 JUILLET 2024**

ATTENDU que la demande de dérogation mineure suivante est présentée au Conseil municipal:

Numéro de la dérogation mineure:	2024-0029
Numéro de cadastre:	5 601 533
Adresse civique:	1100, boulevard de Palerme
Nature et effets de la demande:	<p>La demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'une habitation multifamiliale qui ne respecte pas certaines normes du Règlement de zonage:</p> <ol style="list-style-type: none">1. le bâtiment principal est implanté à 2,63 m de la ligne avant située sur l'avenue de la Belle-Dame, alors qu'en vertu des normes inscrites à la grille des usages et des normes de la zone H-323 de l'annexe B du règlement de zonage 1250, la marge avant minimale est de 6 m;2. les conteneurs à matières résiduelles sont implantés à 0,14 m de la ligne de propriété, alors que l'article 271 prévoit que les conteneurs à matières résiduelles doivent respecter une distance minimale de 1,2 m d'une ligne de propriété;3. l'allée d'accès de l'entrée en demi-cercle est d'une largeur de 6,81 m, alors que l'article 337 prévoit que la largeur d'une allée d'accès ne doit pas excéder 4 m;4. l'îlot de verdure situé à l'intérieur de l'entrée en demi-cercle est d'une largeur de 0,09 m, alors que l'article 337 prévoit que l'extrémité de l'îlot de verdure située à l'intérieur du demi-cercle formé par l'aire de stationnement doit, à au moins un endroit, être situé à une distance minimale de 5 m de la ligne de terrain avant.
Numéro de la recommandation du CCU:	2024-037

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme le 10 juillet 2024;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

Monsieur le Maire suppléant invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le Conseil.

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du Conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau
et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure ci-dessus mentionnée, les attendus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2024-08-180

DEMANDES DE PIIA - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCE DU 10 JUILLET 2024

ATTENDU que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251;

No PIIA	Adresse	Description	Recommandation CCU
2024-0022	320, rue Beulac	Projet de rénovation extérieure	2024-038
2024-0030	1295, rue Industrielle	Projet de rénovation extérieure	2024-039

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme à son procès-verbal de la séance du 10 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Simoneau
APPUYÉ DE : monsieur Patrick Dion
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les demandes susmentionnées et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

2024-08-181

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN RESTAURANT AMBULANT LORS D'UNE FÊTE ESTIVALE AU 48, BOULEVARD TASCHEREAU

ATTENDU la demande de Promutuel Assurance afin d'obtenir l'autorisation d'installer un restaurant ambulant dans le stationnement du 48, boulevard Taschereau, lors d'une fête estivale pour les employés qui aura lieu le 5 septembre 2024;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 2.7.1 du Règlement 1098-M concernant la paix, l'ordre public et le bien-être général, les restaurants ambulants sont interdits sur le territoire de la Ville à moins d'en obtenir l'autorisation par résolution du Conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : monsieur Patrick Dion
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la présence d'un restaurant ambulant dans le stationnement de Promutuel Assurance, au 48, boulevard Taschereau, le 5 septembre 2024, entre 11 h 30 et 13 h 30, à l'occasion d'une fête estivale pour les employés, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur.

ADOPTÉE

2024-08-182

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 13 124 000\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 30 AOÛT 2024

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de La Prairie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 13 124 000 \$ qui sera réalisé le 30 août 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1303-E	890 500 \$
1303-E	681 400 \$
1319-E	2 400 \$
1324-E	18 900 \$
1327-E	81 000 \$
1335-E	145 200 \$
1335-E	202 700 \$
1220-E	278 958 \$
1373-E	247 600 \$
1386-E	38 400 \$
1386-E	28 800 \$
1367-E	33 900 \$
1385-E	94 700 \$
1400-E	23 100 \$
1402-E	1 056 000 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

1420-E	138 500 \$
1373-E	2 300 500 \$
1419-E	506 376 \$
1244-E	481 000 \$
1226-E	15 200 \$
1302-E	62 800 \$
1349-E	12 300 \$
1504-E	1 194 100 \$
1504-E	443 400 \$
1505-E	2 075 700 \$
1437-E	600 \$
1506-E	2 033 266 \$
1528-E	16 900 \$
1531-E	19 800 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1303-E, 1335-E, 1373-E, 1419-E, 1349-E, 1504-E, 1505-E, 1506-E, 1528-E et 1531-E, la Ville de La Prairie souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard

APPUYÉ DE : madame Sylvie Major

et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au premier alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 30 août 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 28 février et le 30 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de La Prairie
CAISSE DESJARDINS DE LA PRAIRIE
450, BOUL. TASCHEREAU
LA PRAIRIE, QC
J5R 1V1

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de La Prairie, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 à 2034, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1303-E, 1335-E, 1373-E, 1419-E, 1349-E, 1504-E, 1505-E, 1506-E, 1528-E et 1531-E soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 30 août 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2035 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1303-E, 1373-E, 1349-E, 1504-E, 1505-E, 1506-E et 1528-E soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **dix (10) ans** (à compter du 30 août 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

2024-08-183

ADJUDICATION DE L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 13 124 000 \$

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 1303-E, 1319-E, 1324-E, 1327-E, 1335-E, 1220-E, 1373-E, 1386-E, 1367-E, 1385-E, 1400-E, 1402-E, 1420-E, 1419-E, 1244-E, 1226-E, 1302-E, 1349-E, 1504-E, 1505-E, 1437-E, 1506-E, 1528-E et 1531-E, la Ville de La Prairie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Ville de La Prairie a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 30 août 2024, au montant de 13 124 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu six soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.



Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

No de résolution
ou annotation

1 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

989 000 \$	4,00000 %	2025
1 033 000 \$	3,65000 %	2026
1 078 000 \$	3,50000 %	2027
1 126 000 \$	3,60000 %	2028
3 845 000 \$	3,70000 %	2029
5 053 000 \$	4,10000 %	2034

Prix : 98,69749 Coût réel : 4,17890 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

989 000 \$	4,00000 %	2025
1 033 000 \$	3,75000 %	2026
1 078 000 \$	3,65000 %	2027
1 126 000 \$	3,65000 %	2028
3 845 000 \$	3,70000 %	2029
5 053 000 \$	4,10000 %	2034

Prix : 98,69800 Coût réel : 4,19140 %

3 - LA BANQUE TORONTO-DOMINION

989 000 \$	3,90000 %	2025
1 033 000 \$	3,60000 %	2026
1 078 000 \$	3,65000 %	2027
1 126 000 \$	3,70000 %	2028
3 845 000 \$	3,75000 %	2029
5 053 000 \$	4,00000 %	2034

Prix : 98,25860 Coût réel : 4,22623 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

989 000 \$	3,95000 %	2025
1 033 000 \$	3,60000 %	2026
1 078 000 \$	3,65000 %	2027
1 126 000 \$	3,70000 %	2028
3 845 000 \$	3,75000 %	2029
5 053 000 \$	4,15000 %	2034

Prix : 98,66094 Coût réel : 4,23951 %

5 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

989 000 \$	3,90000 %	2025
1 033 000 \$	3,55000 %	2026
1 078 000 \$	3,60000 %	2027
1 126 000 \$	3,65000 %	2028
3 845 000 \$	3,70000 %	2029
5 053 000 \$	4,15000 %	2034

Prix : 98,36600 Coût réel : 4,27676 %



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

6 - RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

989 000 \$	4,30000 %	2025
1 033 000 \$	3,90000 %	2026
1 078 000 \$	3,80000 %	2027
1 126 000 \$	3,80000 %	2028
3 845 000 \$	3,80000 %	2029
5 053 000 \$	4,35000 %	2034

Prix : 98,82600 Coût réel : 4,36729 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : madame Karine Laroche
et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE l'émission d'obligations au montant de 13 124 000 \$ de la Ville de La Prairie soit adjugée à la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.



Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

No de résolution
ou annotation

2024-08-184

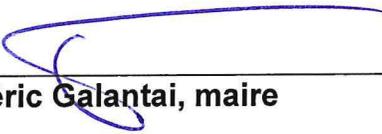
LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 26

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE



M. Frédéric Galantai, maire



Mme Annie Bouchard, greffière
adjoindte par intérim